

rapport ; les recettes annuelles sont dépassées par les frais. Le gouvernement de la colonie voulait lui fournir une subvention. Il a refusé, pour garder son indépendance. Du reste, cette fondation est dirigée dans les voies les plus libérales. Chaque année, les élèves les plus méritants sont envoyés dans les Universités de l'Europe, pour assister aux cours des professeurs célèbres et se former eux-mêmes à bien enseigner. Ainsi l'action du clergé canadien est réellement admirable. Je ne ferai qu'une réserve aux éloges qu'il mérite. Il a donné, suivant moi, une impulsion excessive à l'enseignement secondaire. Un curé a-t-il quelques épargnes : c'est pour fonder un collège. Il arrive de là qu'une disproportion s'établit entre l'activité intellectuelle des habitants et les aliments que lui offrent les ressources du pays. Ainsi grandit le nombre des déclassés, c'est-à-dire des malheureux et des mécontents.

L'instruction primaire n'est pas moins répandue. Elle n'était pas organisée avant l'arrivée des premiers colons. Dès le début de la colonie, elle s'étendit rapidement. C'est une sœur qui lui donna l'essor. La sœur Bourgeois, de la congrégation de la Croix, se mit en tête d'aller au Canada avec mission d'y fonder de petites écoles. Elle persuada les Sulpiciens du succès qui l'attendait, et partit. Vous dire ce qu'elle a supporté de traverses, de misères, de périls, pour réussir, étant seule, délaissée, perdue dans ce désert sauvage, le récit en est invraisemblable. Mais aussi quel succès ! L'Écriture a dit : "Ceux qui sèment dans les larmes récolteront dans la joie." Si jamais cette vérité se révéla dans une application frappante, c'est bien dans l'histoire de cette noble sœur, et de la congrégation qu'elle fonda. Elle a laissé de son passage une marque si profonde, qu'aujourd'hui les petites écoles sont tenues de tous côtés par des religieuses de son ordre. Les instituteurs pour les garçons sont principalement recrutés dans deux écoles normales parfaitement organisées à Montréal et à Québec ; le développement de l'instruction primaire n'a rien à envier aux États-Unis ; le principal mérite en revient à un homme éminent qui y préside depuis vingt ans, M. Chauveau, esprit plein d'élévation et de finesse, orateur éloquent, que son pays a choisi en ces derniers temps pour être le chef même du gouvernement local ; c'est une des illustrations du Canada, et, je ne crains pas de le dire, une des illustrations de la grande famille française.

Les lois de l'instruction, au Canada, ont ce caractère propre d'être éminemment libérales ; non-seulement chacun est libre d'établir l'école qui lui plaît, mais les subsides du gouvernement sont répartis proportionnellement entre les écoles de toute croyance et de tout caractère. Aux États-Unis, au contraire, la loi n'est pas